



## Prise en charge trop longue en hopital

Par **nath2b**, le **03/03/2016** à **21:10**

bonjour,

Mon père 80 ans est arrivé aux urgences d'un établissement hospitalier vers 8 heures le matin avec tous les signes d'un AVC (hémiparésie gauche, déviation de la bouche, inconscience) avec antécédents cardiaques. Après un scanner qui n'a pas révélé si l'AVC était dû à une hémorragie cérébrale ou à un caillot, l'IRM qui est capable de faire la différence n'a été faite qu'à 20 heures soit environ 12h après son arrivée. Sachant que pour avoir une chance de limiter les séquelles motrices parfois irréversibles d'un AVC, le traitement de destruction du caillot doit être effectué dans les 5 heures, ce traitement n'a donc pas pu être mis en place. Les conséquences pour mon père sont lourdes puisque nous entrons dans la 4ème semaine et il n'y a aucune récupération de son côté gauche bras et jambe. Comment démontrer le défaut de soins et la négligence?

Merci de votre réponse

Nath2b